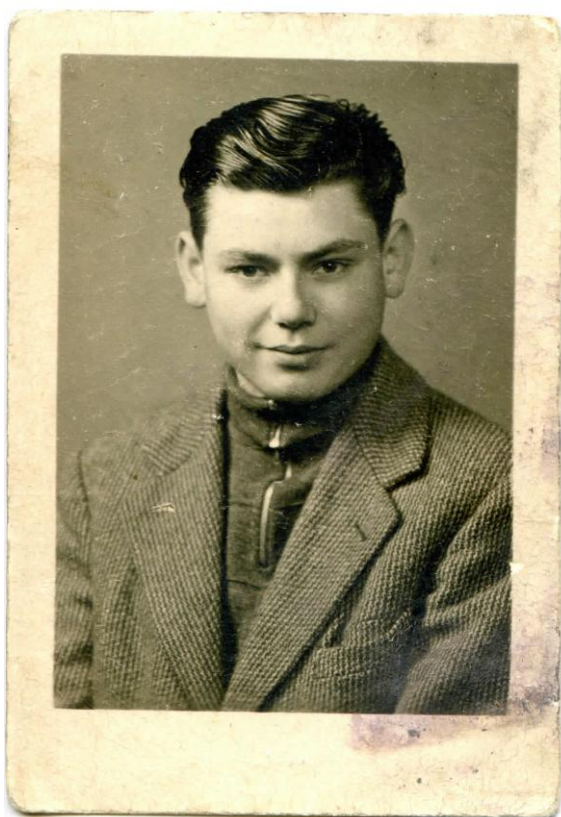


La vie à la S.A. Fabrecim Coverit racontée par Michel Verniers



Je suis entré à Coverit en juin 1956 à l'âge de 14 ans.
J'ai fait un peu de tout, charger des camions, wagons de chemin
de fer, puis j'ai travaillé aux meules ~~acier~~ ~~à~~ veut dire coupe
les plaques ondulées, en coupant ont reçues les poussières aux
versage, après 5 heures de travail on est blanc de poussières.

S. A. DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS BELGES

D'HARMIGNIES DIVISION COVERIT

HISTOIRE RACONTÉE PAR VERNIERS MICHEL LA VIE A LA S.A.FABRECIM COVERIT

COVERIT a été constituée le 4 janvier 1913 son objet social était, entre autres, la production et la commercialisation de produits en fibres-ciment. L'usine située à SCHOONAARDE a été inondée, et complètement détruite avant guerre. En juin 1963, les Cimenteries et Briqueteries Réunies, C. B. R., rachètent les Ciments Portland Artificiels Belges D'Harmignies. En novembre de la même année, elles font apport de la Division COVERIT à la S. A .FABRECIM. Cette Division avait commencé ses activités en 1924. Sa rentabilité étant plus faible que celle du ciment, elle avait souffert d'un manque d'investissement. Le nouvel actionnaire principal, la COMPAGNIE FINANCIERE ETERNIT (99%), et LA SOCIETE GENERALE (1%), décide, à cette époque euphorique dans le secteur de la construction, d'investir dans sa nouvelle filiale. Son chiffre d'affaires est d'environ 400 millions.

COVERIT été la seule usine d'amiante-ciment en WALLONNIE

HISTOIRE DE 31 ANS DE TRAVAIL DANS L'AMIANTE

Magasin d'expédition

Je suis entré à la S. A. DES CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL BELGE D'HARMIGNIES, DIVISION COVERIT en juin 1956 à l'âge de 14 ans. Le magasin d'expédition comprenait le chargement des camions et des wagons de chemin de fer, la découpe des plaques, la rectification des plaques arrivées de la fabrication, la rectification des ardoises, puis le siliconage des plaques ondulées et des ardoises, le goudronnage des tuyaux et produits moulés. Je me rappelle du première jour que j'ai travaillé, j'ai chargé un camion hollandais de 25 à 30 tonnes. C'étaient des camions bleus foncés. Le nom était VAN DE POL (on m'a toujours dit que j'avais une mémoire d'ordinateur). De l'effort que j'ai fait, je suis devenu malade. J'avais une mauvaise faim. Pour charger un camion, il fallait 6 gamins, deux sur le camion, deux en bas et deux pour aller charger sur des chariots et revenir au camion. Les gamins n'aimaient pas beaucoup de charger les chariots à l'intérieur du magasin parce que les ondulés stockés étaient plein de poussières. À chaque fois que l'on prenait une plaque, si elle était plus grande que nous, on recevait les poussières sur le visage ou sur la tête. Pour charger un camion, les gamins

chargeaient plus vite que les hommes. À l'époque, 1956, un gamin gagnait 500 francs la semaine, plus ou moins 10,41 francs de l'heure. Un homme, lui, gagnait 1036,80 francs la semaine, ou 21,60 francs de l'heure. Regarde un peu le bénéfice que le patron avait avec les gamins. Renseignement reçu par le contremaître PARADIS Fernand qui m'a aussi dit que lui quand il est entré à COVERIT il avait 4,25 francs de l'heure en 1951 à l'âge de 14 ans. À l'époque COVERIT possédait un camion de 6 à 7 tonnes. À peu près tous les jours, on le chargeait. C'était ardoises pour les transporter à MODERNIT, usine en Flandre, on faisait rechange ardoises, tuyaux. L'usine de MODERNIT était dans le village de HOFSTADE, voisin d'Alost. C'était une usine familiale d'après Monsieur JANUS, Directeur de COVERIT. Elle a fermé environ 10 ans avant COVERIT.

J'ai fait plusieurs places. Rectifieuse, là on coupe les ondulés sec en longueur et en largeur pour les mettre à mesure. Il y avait tellement de poussières que notre visage et nos vêtements devenaient gris, noirs, rouges, diapers, les couleurs des ondulés que l'on coupe etc. etc. Pour l'aspiration des poussières, il y avait une coiffe en fer au-dessus d'un disque en émeri de 80 cm de large et environ 1 cm d'épaisseur. En dessous, il y avait un bac où les poussières tombaient, si elles n'étaient pas aspirées. Quand il était plein, on devait le vider avec une pelle, mais avec la vitesse que le disque tournait, il y avait beaucoup de poussières qui n'étaient pas aspirées. Elles étaient projetées sur les vêtements et sur le visage des ouvriers sans protection. À la rectifieuse, il y avait 2 gamins pour charger les tables et 2 pour les décharger, et 1 conducteur et 2 gamins pour aller mettre en pile dans le magasin. Cela à grande vitesse, à petite vitesse il y avait 2 gamins de moins. Aux meules, il y avait 1 coupeur et 1 traceur. Rectifieuses ondulées, plaques planes et plaques celco, l'évacuation des poussières se faisait par des caniveaux et lâchée en plain air, car ne pas oublier que la plaque était sèche. N'oubliez pas que, à l'époque, toutes les plaques étaient séchées, puis seulement découpées. Alors, imaginez-vous les poussières qu'il pouvait y avoir. Je vous signale ici que nous n'avions pas de protection contre les poussières, ni de masque, rien, même après modernisation. Il n'y a que l'ouvrier du meulton (défibreuse) qui a reçu un casque avec une visière pour se protéger quand il descendait dans la cave du meulton (défibreux). Le travail du magasin d'expédition était effectué par des gamins de 14 ans, jusque l'âge du service militaire 19/20 ans. Les plaques ondulées qui n'étaient plus récupérables, on allait les étendre sur la route d'accès à COVERIT, comme ça les voitures et les camions les écrasaient. Si vous voulez, ça servait de graviers. Imaginez-vous en été par temps sec les poussières qu'il y avait. Les petits déchets d'ardoise, on les ramassait et on les mettait dans des sacs de jute. Le Directeur et les Ingénieurs les prenaient, et les portaient à leur maison pour les étendre dans les sentiers de jardin. Les décharges, tout était en plein air : les plaques cassées, les mauvais mélanges, ou bien les mélanges restés trop longtemps aux machines, les produits chimiques. Tout était jeté dans les décharges. Quand il y avait des wagons ou des camions d'asbeste à décharger, on y allait comme tout le monde, et j'ai connu l'asbeste bleu et blanche qui à l'époque était dans des sacs de jute. Il y avait assez bien de sacs déchirés, donc des poussières. Il y avait un broyeur, c'était un broyeur pour des déchets de plaques devenues dures et on emplissait des sacs de jute de poussières pour les porter au mélangeur, pour un bon mélange, là aussi des poussières. Le samedi après-midi, les INGÉNIEURS et LE DIRECTEUR étaient retournés chez eux, nous on avait l'après-midi pour jouer au football avec des sacs asbeste. On prenait 3 à 4 sacs de jute pour former un ballon et on formait deux équipes de football. Si un chef arrivait, on était engueulé. Même que nous n'étions que des gamins, on nous faisait faire du travail d'homme et on était fier de le faire. Mais le salaire d'un gamin à l'époque était de 500 francs par semaine, cela en 1956.

SILICONE PRODUIT CHIMIQUE

Le SILICONE est un produit que l'on applique sur les ondulées et ardoises chauffées avant. L'application ressemble à une pellicule de plastique ou de caoutchouc. Peu de moyen était mis à leur disposition, désagréments, odeur, brouillard de peinture. L'aspiration été souvent défectueuse, sans oublier le passage incessant des clarks, au lift-trucks diesel. Il y avait aussi une cabine à peinture pour pistolet, l'ouvrier effectuait ce travail sans masque de protection, ni ventilation, aucune aspiration. La protection est seulement arrivée beaucoup plus tard. Pour le siliconage, l'usine a créé une équipe pour monter sur les toitures. Quand il y avait de la mousse, on retraitait au silicone.

NOTE de la Médecine du travail : tous les travailleurs utilisant xxxxx passeront une visite médicale semestrielle avec dosage du méthyle-hippurique urinaire.

EN 1961, JE SUIS ENTRE AU SERVICE MILITAIRE AU 4 CY EN F . B . A .

AU SERVICE MILITAIRE, j'ai participé à des cross et nous avons gagné le cross inter bataillon et j'ai été désigné pour venir courir le cross PIRON en BELGIQUE. Ceux qui ont fait leur service savent de quoi je parle. J'ai fait 9 kilomètre en 45 minutes, 16 kilomètre en 1 heure 40 minutes avec le casque, fusil, bottes, sac sur le dos etc. cela pour Vous faire voir que je n'étais pas en manque de souffle à cette époque. Quand j'avais 14 & 15 ans, il y avait une carrière abandonnée, et une fois par an, il y avait un championnat international de trial de moto. Cela s'appelait le trial international du Mont Panizel. Et bien moi, je faisais la même chose mais avec un vieux vélo de femme, rien que pour passer mon temps. Un jour tellement que j'étais content de ce que j'avais fait avec mon vélo devant ma maman, au moment que je disais « beau jour Madame », je suis entré en collision avec une cheminée de 8 à 9 mètre de hauteur, ce qui a fait rire aux larmes certaines personnes.

FABRICATION ONDULEE

EN 1962, je suis revenu à COVERIT. Vu que j'étais grand et fort (ce sont les paroles du contremaître de l'époque, DELPLANCQ Georges), je me souviens du premier jour de travail en fabrication, j'ai été au rouleau. On fabriquait des ardoises. Le travail consistait, lorsque la pâte tombait du cylindre, à plier la plaque en deux et à l'enrouler sur un rouleau. On mettait deux plaques sur le rouleau, puis on devait les porter sur une table roulante, puis on poussait la table en dessous de l'estampeuse qui coupe la plaque en ardoise de 40x40 ou bien 60x30 etc., puis on devait les ramasser, les déposer sur des chaises roulantes. Les ardoises était composées d'amiante, de ciment et de sable blanc très fin que l'on aurait dit du papier emery. À la fin de la journée, on avait les 10 doigts ensanglantés, et comme pansement l'usine vous donnait de la toile isolante. Je ne pourrai jamais oublier ce jour-là, j'avais comme équipier Dubois Philémon, il a quitté COVERIT en 1967, mais il n'oublie pas non plus, ce qu'il a souffert. J'ai aussi calibré des plaques ondulées à la main pendant plusieurs années et 8 heures par jour. J'avais comme équipier HULIN Arthur et MEUNIER Claude décédé d'un Mésothéliome, et non d'un cancer de

l'intestin COMME l'Hôpital l'avait dit. Si l'ex garde de COVERIT ne me téléphone pas pour me dire que Meunier était décédé, je ne sais pas s'il aura été reconnu sans l'intervention de nous deux car nous avons demandé à sa femme si elle voulait faire l'autopsie, elle à dit oui.

Pour calibrer les plaques, on devait jongler avec deux mandrins d'environ 25 kg pièce. Une plaque arrivait toutes les minutes. Les conditions de travail étaient très dures (douleurs de dos, cadences impossibles). Pour donner la forme d'une ondulée, à chaque fois qu'il y avait une plaque calibre, on devait retourner une tôle de plus ou moins 50 kg, en plus les tôles étaient emplies d'huile. Tellement que ça glissait, on tenait souvent les tôles sur le bout des doigts. On se protégeait contre l'huile avec des sacs qui avaient contenu de l'amiante. Après avoir fait ce travail pendant 8 heures, vous ne vouliez plus rien faire, et quand vous aviez un équipier qui travaillait "sur son poids", c'était encore pire. Et si vous deviez aller au WC, on devait appeler le pompier de service à la machine pour se faire remplacer. C'était comme si on travaillait à la chaîne. Heureusement, il y avait de temps en temps les femmes qui venaient chercher de la pâte pour faire les produits moulés, jardinières, faïtières, gaines etc.

En été, c'était encore pire, car il y avait la chaleur extérieure et la chaleur intérieure. On étouffait presque, on nous donnait pour boire de l'eau avec du coca. Lors du nettoyage des machines qui s'effectuait de la nuit, de samedi 22 heures au dimanche 6 heures du matin, le nettoyage s'effectuait avec des grattoirs, des grandes pinces de 2m50 de long pour déboucher le fond des filtres. Pour aller au fond des filtres, on devait mettre 2 échelles accrochées une à l'autre. Tout le travail s'effectuait à grande s'eau, été comme hiver. Le débouchage des filtres, s'il c'était former un bouchon dans le fond en amiante-ciment, alors on devait taper avec la pince. Quelquefois, ça allait vite. Imaginez-vous, les fois que la pince glisse entre vos mains ! Avec le ciment, vous aviez des petites brûlures aux mains, car on travaillait sans protection aux mains. Avec certains ouvriers, une fois le nettoyage terminé, on avait pour amusement de faire des boulettes d'amiante pour les jeter après les autres. Quelquefois, c'était la bataille générale, on jouait comme des gamins.

MEULTON-DEFIBREUSE

Les "meultons-défibreuseuses" étaient où on moulait (broyait) l'asbeste, car l'asbeste arrivait à l'usine encore dure dans des sacs de jute. Il fallait la rendre plus souple, que par moments, elle ressemblait presque à de la ouate. Là aussi, il y avait beaucoup de poussières. Ce service consistait à broyer l'asbeste au moyen de deux grosses meules en pierre, tournant à grande vitesse dans une cuve. Pour vider un sac dans la cuve, on devait soulever le sac pour le mettre à la hauteur de chaque meule. On vidait 5 sacs. Une fois l'asbeste broyé, l'ouvrier ouvrait des trappes pour laisser l'asbeste tomber dans une vis sans fin qui renvoyait le tout dans des chambres. Pour mettre en stockage, il fallait vider les chambres avec une fourche. Quand on vidait les chambres, il y avait beaucoup de poussières qui venaient se coller sur votre visage et dans vos narines. Voici quelques noms d'ouvriers qui ont travaillé au meulton-défibreuse : LUX Francis, BALCANT, MAX Wilhelm, VILLERS François, CUREZ Lucien. Ils ont tous eu du mal de mourir, ils ont agonisé 2 à 3 semaines.

PREPARATION DES MELANGES

La préparation des mélanges. Nous avions des bacs en aluminium, grands de 70 cm x 50 cm de large et 50 cm de profondeur. Il fallait les remplir plusieurs fois et les peser pour faire le poids. Quand on remplissait les bacs, il y avait un refoulement qui se produisait et tout revenait dans votre visage. Vous pouvez imaginer les poussières. Sur 8 heures de travail, la machine consommait une trentaine de mélanges, et pour faire un mélange on devait remplir les bacs 7 à 8 fois. Composition d'un mélange : il fallait 2858 litres d'eau, 231 kg d'asbeste et 1500 kg de ciment. Quand on n'avait plus de ciment dans le petit silo, on demandait de mettre la pompe à ciment du grand silo en marche. Puis il y avait aussi un grand silo de cendres qui venait des centrales électriques. Ces cendres étaient tellement fines, que quand on les pompait, il y avait tellement de poussières que l'on se sauvait, c'était la même chose avec le ciment. Voici quelques noms d'ouvriers qui ont travaillé au Mélangeur : DEBRUYCKER André, on lui a enlevé un poumon à l'hôpital de MONT GODINNE. L'année après, il est retourné pour y mourir, le deuxième poumon était atteint ; JACQUES René, MARCOUX Alex, MATTHYS Robert, DENIS Paul, tous décédés. Il y a encore MATTHYS Marcel qui survit, car il est gravement malade, reconnu à 80%. Pour détruire Notre santé, il n'y avait pas seulement que l'amiante, il y avait également les gaz d'échappement des lift truck clarks, des vapeurs d'huile brûlée, fumées de gaz des brasero (feux de coke) Avec les feux de coke en hiver, les ouvriers apportaient des pommes de terre pour les faire cuire dans les cendres et ils faisaient aussi rôtir des poissons et des tartines au dessus. Des feux, il en avait partout dans l'usine en hiver pour éviter le gel et faciliter le séchage des plaques ondulées. Les gaz des feux de coke irritaient notre gorge. On avait des maux de tête. La fabrication était bleue de fumée. Quand il y avait un rayon de soleil qui entrait dans l'usine, on voyait les poussières d'amiante au-dessus des machines principales de fabrication. C'était comme une tour de 4 étages, le 1er étage les mélangeurs, le 2ième étage préparation des mélanges, le 3ième étage défibreuse, le 4ième étage stockage des sacs d'amiante et les fumées bleues des clarks. On travaillait aussi avec des piles IONISANTES (6 piles). On possédait une plaquette bleue, posée au niveau du coeur comme les radiologues. Nous on les appelait les piles atomiques.

Il y a même des ouvriers qui ont dû quitter l'usine parce qu'ils attrapaient des boutons aussi gros qu'une pièce de cinq francs et remplis de pus, causés par les huiles. Il y avait aussi les chambres à poussières, ou les chambres de dépoussiérage. Dans ces chambres, il y avait une dizaine de gaines en coton, diamètre 150 x 2 mètres de long, et tous les jours, il fallait aller les secouer, les poussières partaient par une tuyauterie extérieure en plein air. La machine principale de la fabrication, le groupe 3, fonctionnait comme suite : il y avait 1 conducteur, 1 aide conducteur, 1 pompier. Le pompier, c'était l'homme à tout faire, il devait régler la machine. Quelquefois, la machine ne fonctionnait pas comme on le voulait, on se fâchait les uns sur les autres. Quand ça ne marchait pas cinq minutes, après nos vêtements étaient mouillés d'eau ou de boue et malgré ça on continuait notre travail. Une fois que tout était en ordre, si tout allait bien, ils remplaçaient les hommes pour aller au WC fumer une cigarette, boire, ainsi de suite, mais 5 minutes pas plus.

Au bout de la machine, il y avait deux rouleurs, deux calibreurs et 1 brosser. La Machine principale, on devait régler tout. Il y avait trois bacs qui contenaient 1000 litres de mélange dans chaque bac. Quand le mélange tombait dans les bacs, il y avait aussi une certaine quantité d'eau qui y tombait également pour que le mélange soit plus liquide, puis le mélange se colle sur trois tamis qui recollent la pâte sur un feutre, le feutre recolle la pâte autour d'un

cylindre. Au-dessus du cylindre, il y a un épaisseur qui servait à montrer au conducteur et à l'aide conducteur l'épaisseur de la plaque. À 6 millimètre, on devait les couper avec un couteau en bois, il y avait une ligne de tracée, de 5 millimètre sur le cylindre, et on devait la suivre avec le couteau de bois. On devait aller vite pour ne pas rater son coup, après la modernisation tout se déclenchait automatiquement à l'épaisseur voulue. Avant ça, on coupait les ondulées avec un couteau en bois. Le travail du pompier de machine de fabrication était d'entretenir chaque tamis. Il y avait des rinceurs à jet d'eau. À l'endroit du batteur, il y en avait trois. Si les rinceurs se bouchaient, on devait les déboucher, graisser, huiler, purger les filtres, surveiller les pompe à vide et remplacer les ouvriers. Je voudrais signaler aussi qu'il y a beaucoup d'ouvriers qui souffrent d'arthrose parce qu'il ne faut pas oublier que tous les jours on était dans l'eau pendant 8 heures, hiver comme été et l'eau était froide. Les ingénieurs d'ETERNIT étaient étonnés que COVERIT savait travailler avec de l'eau froide et très calcaire.

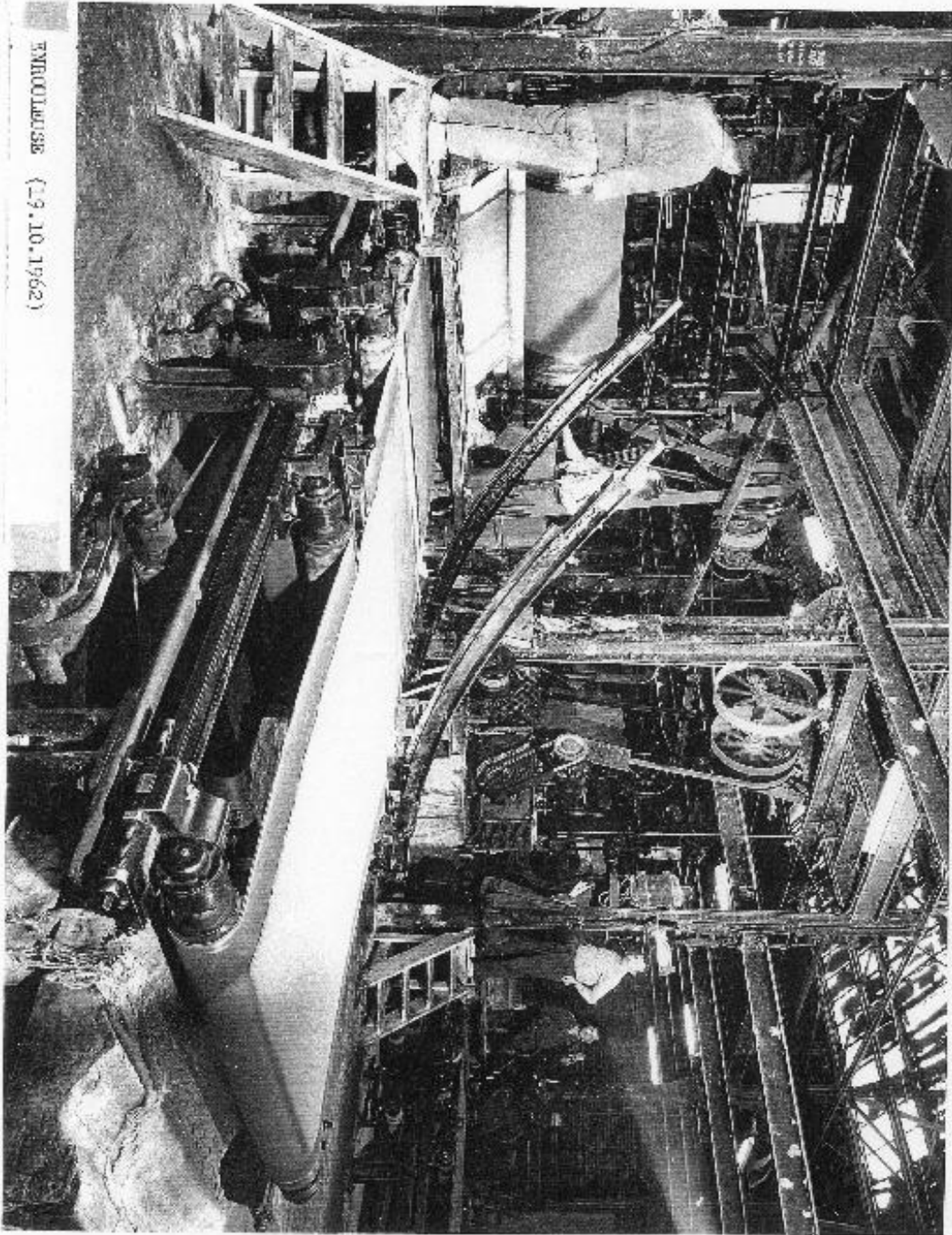
DEPILEUSE

À la dépileuse, on devait enlever les tôles une par une et les ondulées aussi pour les mettre sur des planchers. De la dépileuse, les plaques partent pour la rectifieuse. Je me rappelle que, un jour, il y avait eu des taches de rouille sur les plaques ondulées. On a du les nettoyer avec de l'acide pendant des mois, on avait même pas un masque pour se protéger ni une paire de gants, que j'ai dit à l'ingénieur que si je n'avais pas une paire de gants, je prenais un certificat de maladie.

DESCRIPTION DU NOMBRE D'OUVRIERS EN FABRICATION

En fabrication, il y avait environ 180 hommes et 30 femmes environ. La fabrication des tuyaux est aussi en amiante-ciment, c'était le même principe que les ondulées sauf qu'on devait emboîter un moule. À tuyaux, il y avait 1 formateur, 1 aide formateur et 2 mouleurs démouleurs et 1 brigadier qui remplace et prépare les mélanges, et mets les tuyaux dans des paniers pour les plonger dans des grands bacs à eau. On fabrique aussi des gaines en amiante-ciment. Les gamins venaient chercher de la pâte à la machine long de 3 mètres sur 2,50 mètre et 1,15 mètre de large, les gaines avaient plusieurs diamètres soit 50x50, soit 80x50. À quoi servaient les gaines ? Elles servaient de conduits d'air chaud de chauffage central.

D'après les renseignements que j'ai reçu de mes camarades qui on été placer des gaines à l'U.L.B. Etterbeek ; à l'HOPITAL St LUC ; HOPITAL ERASME ; LE METRO DE BRUXELLES ; BRUXELLES RUE DE LA LOI PRES D'UN BATIMENT DU MINISTERE ? ; PUIS A LA R.T.B.F. DE MONS ; BRAINE L'ALLEUD LABORATOIRE DE L'UNION CHIMIQUE BELGE (U.C.B.) OU L'ON FAIT DES EXPERIENCES D'INCENDIE ; GOSSELIES, HOPITAL NOTRE DAME ; NAMUR DANS DES ECOLES ? ; HAL ON A ETE METTRE DES TUYAUX EN AMIANTE CIMENT POUR L'EAU.



EMHOOLMOUSE (29.10.1962)

Voici les noms des ouvriers qui ont été installer les gaines : le Brigadier DELPLANQUE Marius, NOEL Jean-Marie, JENART Achille, MANNA Salvator. JENART Achille, avant de devenir employé de bureau, a été brigadier aux machines tuyaux. Je ne sais plus en quelle année on a monté des nouvelles machines, les veilles on été retapées à COVERIT avant d'être expédiées au KENYA, à MOMBASA. JENART Achille est parti au KENYA pour remettre les machines en marche dans ce pays.

FABRICATION DES ONDULEES

Que trouve-t-on à la fabrication ? Des conducteurs, aide conducteurs, pompiers, pontonniers, aide pontonniers, défibreurs, réparateurs tamis, chauffeurs lift-truck, placeurs de tôles, conducteurs calibreuse, calibreurs, rouleurs, dépileurs, mélangeurs, conducteurs dépileuse . Un jour, on était au réfectoire, à 18 heures, on mangeait et voilà Jean Claude LACROIX qui arrive et il nous dit « je crois qu'il y a le feu au vestiaire », de la façon qu'il nous l'avait dit, on croyait à une blague de sa part, mais c'était la vérité, le poêle au mazout prenait bien feu. Alors le contremaître COESSENS Albert et moi-même avons pris tous les extincteurs qui pouvaient avoir autour pour éteindre le feu car on avait peur que la citerne exploserait. J'ai vécu plusieurs choses comme cela, le tuyau de la bonbonne de gaz qui prend feu... Nous avons eu plusieurs accidents du travail. Un jour THIRION Charles était conducteur a la calibreuse et il avait des déchets qui restaient bloqués au disque il prend un couteau en bois pour dégager les disques mais le couteau a été tire vers le disque au lieu de laisser partir le couteau, il le retenait alors sa main a était tirée vers le disque avec le couteau, il a eu deux bouts de doigt coupés. Alors arrêt d'urgence de la machine ! À ce moment, il y a DUBIE Maurice qui arrive et voit les deux bouts de doigt sur le tapis aussi vite il tombe dans les pommes, l'ingénieur Monsieur CESAR me dit Michel « prend un sachet de plastique pour mettre les deux doigts et tu les mets dans ta poche, comme ça plus personne les verra ». Il y a eu trois accidents mortels à COVERIT, mais je n'ai connu qu'un. Il y a eu un ouvrier guillotiné avec le contrepoids du monte-charge, le deuxième un Ingénieur qui a étai pris par le cylindre de la machine principale. J'ai manqué d'avoir à peu près la même chose, j'ai eu le bout de ma veste pris dans la lame du cylindre, alors je me faisais tirer par-dessus mais j'ai eu de la chance que LAMBRET Claude était là pour frapper sur le bouton d'arrêt d'urgence. Le troisième, SDAO Fiore a été tué, sa tête a été coincée avec un tapis roulant, c'était comme s'il avait été pendu. Le lendemain, à la même heure, la machine a arrêté. On a pensé qu'il y avait un autre de tué. Là, moi j'ai un doute par ce qu'on ma dit qu'un ouvrier a dit aux enquêteurs d'assurance qu'on n'a pas été obligé de ramasser les déchets tombés autour des machines, alors qu'on a été obligé. Si on ne les ramassait pas, on se faisait gronder. Je dirais aussi que certains contremaîtres ignoraient la sécurité des gens. Il y a eu aussi un ouvrier GEURRA Louis qui a été électrocuté dans un des ponts roulant de la fabrication !! Il a été dans le coma, je ne peut dire combien de temps, par l'électrocution, il a aussi été brûlé.

En 1975, dans les derniers mois de l'année, l'ingénieur m'appelle au bureau et me demande si je veux bien partir pour la YOUGOSLAVIE. Je lui demande pourquoi, il me répond « pour aller mettre une nouvelle usine en marche ». Il m'explique mon salaire et ce que je ferais. Le 5/11/1976, je pars pour la Yougoslavie en avion avec un autre camarade de travail et un ingénieur d'ETERNIT, Monsieur WATTIER, via ZURICH, VIA ZAGREB, VIA BELGRADE pour eux BEOGHAD, et VIA SKOPJE. À ZURICH, nous sommes attendus par deux ingénieurs suisses

qui vont nous accompagner, parce que les machines que nous devons mettre en marche sont de fabrication SUISSE. Arrivés à SKOPJE à l'hôtel, 4 autres ingénieurs suisses nous accueillent. On se donne à connaître, puis on va prendre un verre ensemble. Le lendemain, nous allons à l'usine. À côté de l'usine que nous devons mettre en marche, il y a une cimenterie qui recevait du matériel des usines CARTON des environs de TOURNAI. Nous sommes accueillis par le DIRECTEUR de l'usine qui parle très bien le français et L'Ingénieur lui parle L'Anglais. On visite l'usine, les ouvriers viennent nous donner la main. Le deuxième jour, on se familiarise avec la machine parce qu'en Belgique, on n'avait pas des machines comme ça, mais quant même on a commencé les essais. Je faisais 12 heures par jour. Moi je commence à 6 heures du matin jusque 18 heures le soir et le deuxième ouvrier de COVERIT lui, de 18 heures du soir à 6 heures le matin. Nous avons resté à peu près un mois en YOUGOSLAVIE. Ils m'ont même demandé si je ne voulais pas rester. J'ai aussi un camarade qui est parti travailler au CONGO BELGE dans les années 1968 à 1969, mais aussi dans une usine d'amiante à LUDUDI, je ne s'ai pas si le nom est exact.

LES VESTIAIRES

Le vestiaire de la fabrication était le même pour tout le personnel, fabrication, moulage, ouvriers des mélangeurs, meules. Il y avait même des ouvriers qui mangeaient dans la fabrication.

Ces hommes se déshabillaient au même endroit avec des collègues qui n'entraient pas directement en contact avec l'amiante. On n'avait qu'une seule armoire pour mettre notre linge propre ou notre linge sale. Pour se laver c'étaient deux grands bacs en amiante-ciment avec de l'eau froide. L'hiver, ce n'était pas évident pour ce décrasser. Il y avait deux douches, mais seuls les ouvriers du mélangeur et du meulton (défibreuse) pouvaient y aller, car quand il y avait 4 hommes de passés, il n'y avait plus d'eau chaude. La plupart des hommes rentraient chez eux sans se laver, et aussi avec leurs vêtements de travail.

LA VIE À COVERIT ET LES PROBLEMES

EN 1975, le 27 juin, premier décès, MOLORD ROGER 58 ans. Molord Roger était ajusteur, graisseur et huileur. Puis, un Deuxième décès, BORDIGNON GIOVANI, 44 ans. Un cancer tous les deux. À ce moment-là, on s'est demandé ce qui ce passait, mais pas de réponse. On a demandé aux familles s'ils étaient d'accord pour faire l'autopsie des corps. Ils ont dit non. Certains pensaient à l'amiante, mais on n'était pas certain vu que l'on ne parlait jamais des maladies liées à l'amiante à l'époque. Anecdote concernant Roger MOLORD. Pendant la grève de 1960 contre la loi unique, Roger MOLORD était président SYNDICAL F.G.T.B. DE COVERIT. Pendant la grève, on avait dépavé le passage à niveau. Vu que j'étais très jeune, il ne voulait pas de moi comme piquet de grève, car il avait peur que les gendarmes m'attrapent. Ça, c'était encore le bon syndicaliste. Quand on tombait malade, avant de retourner, le Contremaître vous faisait passer au bureau de l'ingénieur pour voir si vous étiez vraiment Malade. Et quand vous reveniez de maladie, pour vous punir, on vous envoyait à la fabrication tuyau parce que les ouvriers de fabrication ondulée n'aimaient pas y aller à cause des huiles qui éclaboussaient de tout les cotés. Il y à même un contremaître qui a été photographe un ouvrier retourné malade, l'ouvrier était occupé à bricoler chez lui, la délégation syndicale a trouvé cela scandaleux mais

rien de plus car la Direction à reçu la photo et ils on envoyé le garde de COVERIT pour constater le fait. L'ouvrier a été renvoyé de l'usine. Certains ouvriers étaient considérés comme des carottiers et profiteurs. La raison est de ne pas avoir l'air d'être malade? D'une personne à l'autre, on ne peut juger. MATTHYS ROBERT, lui, il grimpaît n'importe où, il marchait assez vite. MANNA SALVATOR, lui, était le contraire, il se laissait aller, ils sont décédés tous les deux. Notre Salvator et Marie-Anne l'ont bien connu MATTHYS.

Question d'embaucher, suite à la demande de la délégation syndicale, la Direction a fait embaucher les enfants des ouvriers. Exemple WALRANT Franz a eu trois de ses fils qui ont travaillé à COVERIT. Franza été reconnu par la maladie professionnelle et il est décédé. Il y avait aussi quatre frères les REMACLE, Gui, Claude, José et Daniel. On m'avait dit qu'ils étaient tous les quatre décédés. J'ai fait des recherches. Claude est décédé seul dans sa maison, mais les trois autres, aucune nouvelle. Ces quatre derniers, dieu sait qu'ils étaient exposés aux poussières d'amiante vu qu'ils travaillaient aux meules (la découpe des plaques). Quand on a appris que l'amiante était cancérogène. J'ai écrit sur un panneau "si Martin m'empoisonne on le mettra en prison. Mon patron m'empoisonne, on ne lui dit rien, on le laisse en liberté". Mon contremaître voulait me le faire effacer, mais je ne lai pas fait. Heureusement que j'étais délégué syndical, car j'aurais été mis à la porte de l'usine. EN 1977, COUP DE THEATRE.

EN 1977, la télévision RTB veut filmer à Coverit. Nous les ouvriers, on se demandait bien ce que la télévision pouvait bien filmer à Coverit. La direction n'a pas voulu en prétextant la modernisation. Mais, ce n'était pas vrai, vu que la modernisation a commencé en 1984. Mais la RTB, ne l'a pas entendu ainsi, si ma mémoire est bonne je pense qu'ils ont marqué quelque chose comme, COVERIT DANGER DE MORT. Voila comment nous avons appris que l'amiante était dangereux pour la santé. Quelques mois plus tard, le 24/10/1977, nous avons été informés sur les dangers de l'amiante et nous avons reçu un document du COMITE D'INFORMATION DE L'AMIANTE DU BENELUX. Aux réunions du Comité de sécurité et d'hygiène, on nous a expliqué que l'amiante n'était pas si dangereux que l'on veut le dire, et qu'il ne faut pas paniquer comme en ANGLETERRE .

À partir de 1984, tout a commencé à changer, modernisation, ventilation, aspiration sur les machines, mais pas pour l'ouvrier proprement dit, Bien sûr les machines produisaient moins de poussières, mais il y en avait encore. On nous a donné trois costumes bleus de travail et on ne pouvait plus retourner avec à la maison pour les poussières. C'était l'usine qui les donnait au nettoyage. Nouveaux vestiaires avec deux armoires au lieu d'une, séparation des vestiaires. Les ouvriers les plus exposés avaient un vestiaire pour eux seuls et une douche, car il faut dire qu'il n'y avait qu'un vestiaire pour tous les hommes de la fabrication. Pour la trentaine de femmes qui travaillaient à COVERIT, il y avait un vestiaire et un réfectoire, mais elles n'ont jamais reçu de douche, même après la modernisation. Le samedi, les femmes brossaient dans toute l'usine. Le 23/10/1984, je reçois ma convocation pour le comité sécurité et hygiène. Objet :
LA DIRECTION DEMANDE A LA MEDECINE DU TRAVAIL D'APPROFONDIR LES EXAMENS MEDICAUX AFIN DE DETECTER LA PRESENCE D'AMIANTE. LES DOCTEURS LEONARD, MEDECIN DU TRAVAIL, LES DOCTEURS ROBIANCE, LIBERT ET RAVEZ DU SERVICE DE PNEUMOLOGIE DE L'HOPITAL DE WARQUIGNIES ET DE L'INSTITUT MEDICAL SPECIALISE D'HORNU DOIVENT SE CONSULTER ET PRECONISER DES EXAMENS PLUS POUSSSES. LES EXAMENS DEMANDES CONSISTENT EN UNE PRISE DE SANG ET SOUFFLER DANS DES APPAREILS.

IL y a eu aussi le Docteur Pierre DELBART qui est venu prendre des échantillons de poussières d'amiante pour lui faire une thèse pour lui devenir médecin du travail pour le CESI, Centre service inter entreprise.

COMMENT J'AI ÉTÉ RECONNU À LA MALADIE PROFESSIONNELLE

LE 23/11/1982, nous passons l'examen médical annuel, JE demande au Docteur ce qu'il pense de mon examen, il m'a regardé d'une drôle de façon, et il me dit « Vous fumez beaucoup ? », « Mais Docteur, il y a deux ans que je ne fume plus », il m'a encore regardé d'une drôle de façon. Il me dit qu'il allait faire une demande à la maladie professionnelle. LE 18/2/1983, JE reçois une lettre du Médecin du travail qui me dit, « SUITE A LA RADIOGRAPHIE PULMONAIRE EFFECTUÉE LE 23/11/1982, NOUS VOUS CONSEILLONS DE BIEN VOULOIR CONSULTER À VOS FRAIS VOTRE MEDECIN TRAITANT pour une mise au point pulmonaire (comblement sinus costo-diaphragmatique droit). Afin de clôturer votre dossier, nous aimerions recevoir son rapport au plus vite » LE 8/12/1983, JE reçois un rappel, mon DOCTEUR traitant, leur répond : « il semblerait que les lésions constatées soient en rapport avec son activité professionnelle ». LE 23 /7/1984, J'ai reçu une lettre de la Maladie Professionnelle qui me dit qu'ils poursuivent L'instruction de mon dossier et j'ai été convoqué à BRUXELLES et le 15/3/1985 je suis reconnu.

Mais avant tous ces examens, en 1977 après que la R.T.B.F. soit venue à COVERIT, j'ai été voir le DOCTEUR LECLERCQ à la rue de Cibly à CUESME. Il m'a fait passer une Radioscopie et à cette époque il me donnait 7% (d'invalidité) alors que la Médecine du travail ne voyait jamais rien, vu que j'ai seulement été reconnu en 1985. QUE PENSER ? J'ai encore les radios qu'il m'a fait faire en 1977. Alors, je me pose la question, pourquoi un Docteur trouve et qu'un autre Docteur ne voit rien. Quand j'ai été reconnu par la Maladie Professionnelle, quelques mois après, L'INGÉNIEUR Monsieur JOAKIM de la Maladie Professionnelle est venu pour voir où je travaillais, mais ce jour-là on m'a changé de place. Qui a donné l'ordre, je ne le sais pas.

Visite médicale, quand je suis entré à l'usine, c'était le Médecin du Village voisin, DEBOLL, qui venait les faire. À l'époque, on ne faisait pas de radiographie. Puis on a changé, la visite médicale on la passait dans un bureau puis un car médical. Au début, les radios étaient seulement faites de face, puis il y a eu un nouveau règlement et on a fait face et profil et quelquefois une prise de sang ou une analyse d'urine, mais rarement. La radio s'effectuait 1 fois par année, Quand on demandait au Docteur ce qu'il pensait de notre santé, il disait « vous fumez beaucoup » Quelquefois, il le disait à des personnes qui n'ont jamais fumé de leur vie. Alors, que penser ? Soit que le Docteur nous prenait pour des idiots ? Voici le nom : SERVICE MÉDICAL INTERENTREPRISES DE LA RÉGION DE MONS BORINAGE ET EXTENSIONS (S.E.M.I.B.O.R.). Aujourd'hui, ils ont changé de nom. Quel toupet de prendre le mot protection dans leur nom.

EN 1983, NOËL Jean-Marie EST RECONNU à 65%, 1 ans après 80%. Là tout le monde a été choqué, on a convoqué le Comité de sécurité et d'hygiène et le syndicat. On ne voulait plus avoir à faire à la Médecine du travail. On voulait les mettre à la porte de l'usine, pour négligence, pour ne pas avoir vu plus tôt l'amiante dans les poumons, car on n'avait plus confiance. On a même essayé de faire reconnaître COVERIT comme usine insalubre, mais ça n'a

pas réussi. À partir de là, les ouvriers ont pris conscience que leur vie était mise en danger et leur santé. JEAN-MARIE NOËL est décédé 13 ans après, en 1996.

LES ouvriers ont commencé à aller consulter des pneumologues, ils prenaient des certificats de maladie. Même que le 8/5/1985, la Direction a envoyé des lettres recommandées aux ouvriers qui avaient touché trois fois le salaire hebdomadaire garanti. La lettre dit :

« Monsieur, nous vous avertissons que vous venez de toucher trois fois le salaire hebdomadaire. La prochaine fois, Vous serez licencié pour abus de certificat médical »

Alors le Comité de sécurité ouvrier a pris la décision de répondre à la Direction. Nous avons prouvé que c'était eux qui coûtaient le plus chère à l'usine quand ils étaient malades. LE Directeur Monsieur JANUS, LE Directeur adjoint Monsieur CUVELLIER, L'ingénieur Monsieur CÉSAR ET CERTAINS CADRES N'ONT PAS aimé que l'on cite leur nom. JE VAIS ÉCRIRE ICI CE QUE NOUS AVONS REPONDU AU DIRECTEUR ET CADRES DE COVERIT :

« Monsieur JANUS, pourriez vous nous donner la définition de chef d'entreprise ? »

« Chef, celui qui est à la tête qui détient l'autorité, la direction, qui a la qualité de chef, commandant en chef »

« Nous vous remercions. Ce que vous venez de nous dire confirme très bien ce que nous allons vous dire au sujet des lettres qui ont été envoyées aux ouvriers qui ont bénéficié du salaire hebdomadaire garanti. Nous demandons au chef de sécurité d'acter notre intervention dans son entièreté. Nous avons été surpris de votre attitude quand les ouvriers ont reçu vos lettres recommandées du 8 mai 1985. Effectivement, il y a certains ouvriers qui ont bénéficié trois fois du salaire hebdomadaire garanti. Mais dites-nous un peu, qui est responsable de l'état de santé des travailleurs de cette société. C'est bien vous qui avez laissé pendant douze ans deux ouvriers dans une pièce de 3 mètres sur 5 mètres au troisième étage avec comme seule aération un carreau de 30 cm sur 35 cm, Alors que le meul-ton (défibreuse) dégageait des fibres d'amiante qui atteignaient une concentration inimaginable, sans parler des poussières de ciment qui bouchaient parfois la porte de l'atelier à tamis. Lorsque le silo débordait, il fallait que nous mettions nos têtes dehors afin de pouvoir respirer. Tout cela parce qu'il nous était impossible de nous sauver par la porte étant donné que l'on ne voyait pas à un mètre devant soi. C'est que bien des années plus tard que vous avez daigné jeter un regard sur nos conditions de travail. C'est peut-être vous qui avez pris la bonne initiative de nous faire descendre mais, je tiens quant même à signaler en passant, qu'après avoir descendu l'atelier à tamis là où il se trouve maintenant, il a encore fallu plusieurs années avant que nous puissions bénéficier d'une aspiration que je qualifierai de plus ou moins convenable. C'est pourquoi que les ouvriers qui ont travaillé là, estimant que leur santé était en péril, ont contacté Médecin, ensuite un radiologue et puis après plusieurs spécialistes. Tout cela a confirmé qu'ils ont eu raison de le faire. ET maintenant, parce qu'ils poursuivent des examens plus approfondis, vous leur faites parvenir des lettres de menaces de licenciement. Mais **Monsieur JANUS** vous portez atteinte aux droits à la santé des travailleurs dont vous êtes le seul responsable. Vous estimez que le salaire hebdomadaire coûte à certains moments cher à L'entreprise, vous avez peut-être raison, mais ne trouvez-vous pas que quand l'on sait depuis longtemps ce que représente l'amiante pour la santé des malheureux qui la respirent. Quand l'on sait la misère que cette maudite fibre a déjà provoqué parmi nous tous, ne trouvez-vous pas qu'avant de nous soumettre cette lettre, et vous de la signer, il aurait été préférable de méditer un peu en pensant à ceux qui nous ont quitté par la faute de l'amiante. Cette lettre, Monsieur JANUS, les travailleurs de COVERIT, même celui qui ne la pas reçue ne pardonnera jamais et n'oubliera pas non plus l'attitude de ses auteurs »

« Avant de terminer cette réunion de sécurité, nous voudrions revenir un peu en arrière, et rappeler certains faits qui en valent la peine, parce que personne n'est à l'abri d'un accident

ou d'une maladie quelconque, ni même de l'asbestose, ni du cancer ». « Souvenez vous, quand vous avez eu votre accident de voiture, n'avez vous pas consulté des Médecins, l'entreprise n'a-t-elle pas payé votre traitement pendant toute votre absence. Encore dernièrement, c'est malheureux, vous vous êtes trouvé dans l'obligation de vous soigner, ne l'avez vous pas fait, l'entreprise ne vous a-t-elle pas payé votre traitement ? Monsieur CUVELLIER, Dr adjoint, a eu la malchance de tomber malade, il a été dans l'obligation de s'absenter pendant près d'un an, ne s'est-il pas soigné, l'entreprise n'a t-elle pas payé son traitement ? Monsieur CESAR également a été malade, ne s'est il pas fait soigner, l'entreprise n'a-t-elle pas payé son traitement ? »

« Maintenant, nous voudrions vous poser une question. Si le malheur avait voulu que ces accidents de parcours auraient été plus graves, et nous prenons la moins terrible, n'auriez-vous pas, vous et ceux que l'on vient de citer, vite pris les mesures qui s'imposaient pour votre santé. Auriez-vous accepter votre maladie sans rien faire, auriez-vous entendu la mort sans rien faire ? N'auriez-vous pas pris les mesures qui s'imposaient pour que cette maladie soit stoppée, n'auriez vous pas consulté des spécialistes. Auriez-vous dit à vos supérieurs d'ETERNIT : non merci, il ne faut pas payer mon traitement, je vous le laisse en guise de gratitude pour l'amiante que vous m'avez laissé avaler en sachant les méfaits de celle-ci »

« SI nous revenons sur le coût du salaire hebdomadaire garanti, faisons des comparaisons et posons-nous la question suivante des traitements variant entre 90 000 Frs et 100 000 Frs payés pendant X mois (minimum 6 mois comme la Convention employé le dit, et le reste à l'appréciation de la Direction) coûtent-ils moins chers à l'entreprise qu'une semaine de salaire garanti payée a un salarié ? »

« Les autres cas nous voulons encore bien en discuter. Il y a des gens qui ont contracté des maladies, simplement parce qu'ils ont été laissés sans chauffage pendant la période de grands froids. Ces gens-là vous les avez laissé travailler à des températures allant jusqu'à moins 10 degrés, ce qui est tout à fait en contradiction avec la loi. Puisque maintenant les gens qui s'empoisonnent dans l'amiante n'ont plus le droit de contrôle sur leur santé que faut-il qu'ils fassent si ce n'est prendre contact avec les autorités compétentes, c'est-à-dire le ministère de la santé publique et du travail. Ceux-ci nous feront savoir, si les soins de santé sont réservés à une seule catégorie De gens, ou si ces avantages sont étendus à toutes les catégories de la population Belge. Monsieur JANUS, l'incident étant trop grave, nous ne pouvons pas laisser passer sous silence cette chose »

LE 3 /7 /1987, Deuxième coup de THEATRE, on dit que COVERIT va fermer, les motifs son divers et non fondés, car il faut être illettré pour ne pas comprendre le petit jeu de la S.A. FABRECIM COVERIT ET D'ETERNIT.

LA S.A. ETERNIT a laissé entendre que COVERIT mettait sur le marché de la mauvaise marchandise, que les plaques ondulées se fissuraient une fois placées sur les toitures, même chose avec les ardoises, à peu près tous les produits COVERIT SONT MAUVAIS ! On a fermé COVERIT AVEC UNE TRENTAINE DE MILLIONS DE BONI. ALORS QUE PENSER? SOUVENEZ-VOUS, MONSIEUR JANUS, DIRECTEUR, A DEMANDÉ AU MEDECIN DU TRAVAIL D'APPROFONDIR LES EXAMENS PAR LES DOCTEURS LIBERT, RAVEZ ET ROBIANCE. À CE JOUR, NOUS NE SAVONS PAS CE QUE SONT DEVENUS LES EXAMENS EFFECTUÉS ? MOI JE PENSE QUE LA FERMETURE DE COVERIT ET LES EXAMENS MEDICAUX NE FONT QU'UN. TROP D'OUVRIERS AVAIENT DE L'AMIANTE ET ON A PRÉFÉRÉ DIRE QU'ON FABRIQUAIT DE LA MAUVAISE MARCHANDISE AU LIEU DE DIRE QUE LA MAJORITÉ DES OUVRIERS AVAIENT DE L'AMIANTE DANS LES POUMONS.

LA PREUVE EST QUE DEPUIS LA FERMETURE, EN 1987, IL Y A ENVIRON 80 DÉCÈS DE CANCER, ASBESTOSE ET MESOTHELIOME, ET À PEU PRÈS AUTANT DE MALADES, ALORS?

IL faut dire aussi que certains ouvriers qui étaient reconnus par la maladie professionnelle disaient aux autres, que ce n'était pas intéressant d'être reconnu car on vous doublait les contributions, chose qui était à peu près vraie et qu'il ne vous reste presque plus rien. Pour cela, il y a beaucoup d'ouvriers qui n'ont rien demandé.

ÉTIONS-NOUS DES INCONSCIENTS ?

*NON, nous n'étions pas des inconscients, car tout ceux qui ont travaillé à COVERIT peuvent le dire, nous n'étions pas informés sur les dangers de l'amiante. J'en veux au service médical, aux dirigeants de l'usine, les patrons, syndicat, politique, inspection du travail, etc. Si je ne me trompe pas, un **PRESIDENT AMERICAIN A DU DÉMISSIONNER POUR MENSONGE. POURQUOI PAS LE FAIRE EN BELGIQUE? POUVONS-NOUS ENCORE AVOIR CONFIANCE À DES MINISTRES QUI NE DISENT PAS LA VÉRITÉ?** La plupart de mes camarades disent encore plus que moi, il disent que les Ministres et les Juges sont complices des patrons donc des assassins. Pour moi toute personne qui a des hautes responsabilités et qui ont des vies humaines entre leurs mains, comme les Patrons, Ministres, Juges, et qui ne savent pas prendre leurs responsabilités, doivent être poursuivies en justice.*

Comme on dit, ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. Pourquoi ne pas faire poursuivre ETERNIT pour génocide ou crime contre l'humanité. ETERNIT a quant même 48 usines dans le monde, alors? Souvenez-vous, dans les années 1960, le président de la F.G.T.B. était un certain Monsieur Louis MAJOR, après les grèves le même Louis MAJOR EST DEvenu Ministre du travail. Qu'a-t-il fait pour les ouvriers de l'amiante? Pourtant, il devait savoir. Concernant COVERIT, nous avons eu Monsieur Jean DENOZ F.G.T.B. qui a commencé sa carrière professionnelle à COVERIT comme ajusteur. Il est devenu délégué syndical, puis permanent national, puis secrétaire national en fin de carrière, donc le syndicat devait savoir. Qu'ont-ils fait? RIEN!

VOICI CE QUE JE PENSE DE LA S. A. FABRECIM COVERIT ET DE LA S.A. ETERNIT, ETEX. AUJOURD'HUI

LA S.A. FABRECIM COVERIT ET LA. S.A. ETERNIT nous ont condamné à mort avec préméditation avec la complicité du Gouvernement de la Médecine du travail et des Syndicats, car ils savaient qu'ils nous condamnaient à une mort lente et sûre. POURQUOI

ON nous donne quelques dates. On dit qu'en 1902 et 1906 les Entreprises et le Gouvernement savaient? LE Règlement Général pour la Protection du Travail dit que, depuis 1946, aucune entreprise en Belgique ne peut plus ignorer que l'amiante est un produit des plus dangereux. JE PEUX PARLER, parce que j'ai été délégué du Comité de Sécurité et d'Hygiène et

DÉLÉGUÉ Syndical. Voici quelques questions que je peux poser. Le Règlement Général pour la protection du travail sert à quoi, à rien, puisque presque personne ne le respecte? Et l'inspection du travail, elle ne sert à rien non plus vu qu'ils n'ont jamais rien dit, rien fait.

Quand vous êtes entré dans l'Entreprise, Connaissez-vous les dangers de l'Amiante? NON! Aviez-vous été prévenu du risque lié à l'Amiante? NON! Y avait-il des mesures de protection? NON! Examens Médicaux, 1 x par an, une radiographie des poumons. Y avait-il des douches? OUI, Mais, quand il y a 4 hommes de passes, il n'y avait plus d'eau chaude. LES Femmes faisaient souvent le même travail que les homes, mais eux n'avaient pas de douche.

Y AVAIT-IL D'AUTRES PERSONNES EXPOSÉES? Quand je suis entré à COVERIT en 1956, il y avait environ 300 ouvriers, environ 40 Gamins et 30 Femmes. Connaissez-vous d'autres victimes? OUI, et je vais leur rendre visite car ça leur fait plaisir que quelqu'un se préoccupe d'eux. Tous sont unanimes, les Patrons, Gouvernement, Médecine du travail et Syndicats sont des assassins.

QUE DEMANDEZ-VOUS POUR CEUX QUI ONT LE MEME PROBLEME QUE VOUS? Leur donner ce qu'ils ont droit, pas leur donner une pension de 30 mille ou 40 mille francs et que quand ils sont pensionnés, on leur donne une aumône de 5 mille à 6 mille francs par mois. Cela est scandaleux, ce n'est pas suffisant qu'on les prive de vivre une vie normale, qu'il faut encore leur voler leur argent.

LES assassins n'ont peut être jamais pensé qu'un jour au l'autre, ils devront rendre des comptes. Car on ne peut pas dire combien d'années la maladie de l'amiante va durer, peut-être 30 ou 40 ans peut être encore plus. Pendant ce temps, combien de familles seront encore détruites pour l'amiante, combien de femmes vont encore pleurer leur homme, combien d'enfants vont encore pleurer leur papa ou leur grand-père, combine d'enfants ne verront peut-être jamais leur papa ou leur grand-père. Combien? Vous qui travaillez à l'État belge, avec quel argent vous paye-t-on? Cet argent est celui de ces pauvres condamnés à mort par votre faue car vous ne les avez pas protégés.

Quand je lis sur une revue médicale américaine qu'il y aura rien qu'aux ÉTATS-UNIS 300 000 MORTS DUES À L'AMIANTE, Le NOMBRE DE SOLDATS AMERICAINS TUÉS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE. QUAND UN SECRÉTAIRE D'ÉTAT FRANÇAIS NOUS DIT QUE LES PATRONS DE L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE FAISAIENT PRESSION SUR LES GOUVERNEMENTS POUR SE TAIRE ET SAUVEGARDER LEURS INTÉRÊTS AVANT LA SANTÉ DES OUVRIERS? QUE PENSER? QUE DIRE?

J'accuse également, les Gouvernements d'hier et d'aujourd'hui de ne pas avoir pris leurs responsabilités, de faire passer les finances avant la santé des travailleurs. J'accuse La Médecine du travail de ne pas avoir fait leur travail, conseillé, informé les ouvriers du danger. Ces représentants de la santé ne doivent pas être fiers d'eux, car ils n'ont pas respecté le serment d'Hippocrate. Ils ont seulement respecté le serment des patrons. À LA création de L'ASSOCIATION BELGE DES VICTIMES DE L'AMIANTE, j'ai fait la connaissance d'un docteur en cancérologie, qui me dit « mais par qui les médecins du travail sont-ils payés? Par les patrons, vous comprenez qu'ils ne vont pas aller contre leur patron ». J'ai été plusieurs années délégué Syndical et du comité de sécurité et Hygiène F.G.T.B. Je n'ai pas toujours été d'accord avec leurs idées. Puis un jour, le Délégué principal de la C.S.C. part en pension, le permanent national me demande si je ne veux pas être délégué principal C.S.C. J'ai dit oui pour ne pas avoir un syndicat unique dans l'usine, et j'ai eu raison de le faire car quand COVERIT a fermé le permanent FGTB n'a Jamais rien dit, rien fait. J'avais un bon collègue avec moi, PARADIS

Bernard, pour défendre le droit des ouvriers. J'étais reconnu pour avoir une grande G et rouspéteur. Mon contremaître me disait toujours « si tu ne te calmes pas tu ne seras jamais contremaître ».

Aujourd'hui, jeudi 27 juin 2002 à 14 heures 45, j'ai vu mon pneumologue, le Pr Docteur LEFEBURE. Il m'a dit que j'avais une aggravation, que j'avais une tache ronde sur le poumon gauche et que la plèvre se durcit à certains endroits et que je dois aller faire un scanner tomodensitométrie. JE vous jure que depuis 1985 que je suis reconnu par le Fonds des maladies professionnelles à 43%, je n'ai jamais été choqué comme je le suis aujourd'hui. Je suis méchant, j'en veux au monde entier. Je me sens petit et impuissant contre tous ses criminels, assassins, MAFFIA INDUSTRIELLE. Le vendredi 20 septembre 2002, je vais faire un examen d'électrocardiogramme, et épreuve d'effort, et un échocardiogramme. Le Dr J.P. PIRSON me demande les radios et l'examen de scanner. Il me dit au niveau du cœur, il y a une boule de graisse, mais le Dr PIRSON ajoute qu'il y a de l'amiante aussi.

EN 1984, COVERIT ouvre ses portes. Les premiers visiteurs à venir sont LE Gouverneur de la province de Hainaut Michel TROMONT accompagné du Bourgmestre Abel DUBOIS, de l'échevin HAMAIDE, Monsieur DAVREUX Directeur général de l'U.W.E. UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, de Mme De Boeck, Monsieur COLART, et de l'ex Bourgmestre Maurice LAFOSSE. Toutes ces personnes ont appris ou savaient que l'amiante était dangereux pour la santé. Et qu'ont-ils fait? Rien, rien dit, rien fait. COVERIT a dépensé des milliers de FRANCS en machines pour nettoyer le sol, aspirateurs pour aspirer toutes les poussières dans l'usine. Tout cela, pour les journées portes ouvertes et cela pour protéger toutes ses grosses têtes. Je pense que c'est encore là des preuves que nos gouvernants se moquent bien de notre santé, et que nous soyons en danger ou non ça leur est bien égal. Quand vous voyez que L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DU HAINAUT n'est même pas capable de vous donner des statistiques correctes ou valables sur les maladies dues à l'amiante, même donner le nombre de décès, s'il est décédé d'asbestose, d'un cancer du poumon ou d'un mésothéliome.

LES statistiques que possède L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ, leur viennent du Fonds des maladies professionnelles, même pas une information d'un hôpital de la région de MONS BORINAGE. Et quand vous voyez toutes les mascarades que l'on fait pour désamianté les bâtiment qui appartiennent à l'État, et que nous, ouvriers des industries de l'amiante, on nous a laissé avaler des poussières pendant des années sans rien dire, sans rien faire, sans nous donner des moyens de protection adéquats. Ils ont toujours fermé les yeux. QUE les politiciens nous donnent la possibilité de faire un débat avec eux à la TELEVISION, moi je viendrais avec 10, 15, 20 ouvriers malades s'il le faut. MON SOUHAIT EST QUE, L'A.S.B.L-A.B.E.V.A. L'ASSOCIATION BELGE DES VICTIMES DE L'AMIANTE GAGNE ET QUE NOUS ARRIVIONS A FAIRE COMME EN FRANCE.

JE TIENS ICI À DIRE MERCI A TOUT LES MEMBRES D'A.B.E.V.A. ET QUE JE SUIS TRÈS FIER DE COLLABORER DE TEMPS EN TEMPS AVEC EUX, JE SAIS QUE PARFOIS, JE SUIS UN EMBÊTANT. POUR UN OUI OU UN NON, JE VOUS TELEPHONE MERCI.

VERNIERS MICHEL CÉSAR RENÉ



Michel Verniers, Bruno Pesce de l'Association des victimes de l'usine Eternit de Casale Monferrato (Italie) et Eric Jonckheere, président de l'Association des victimes de l'amiante (ABEVA) – Belgique, participent à une manifestation des victimes de l'amiante à Dunkerque (France) le 20 juin 2009.

Liste des décédés et des malades de l'usine Coverit (Harmignies) établie par Michel Verniers. La dernière mise à jour date du 11 mai 2007.

Pourquoi sont-ils décédés L'AMIANTE de quelle maladie sont-ils morts

***Liste des ouvriers de la S.A. FABRECIM COVERIT décédés depuis la fermeture en 1987. CES PERSONNES SONT MORTES DE CANCER DU POU MON, ASBESTOSE, MESOTHELIOME ET DU LARYNX
CETTE LISTE EST TENUE À JOUR ET CRÉÉE PAR VERNIERS MICHEL QUI A TRAVAILLÉ 31 ANS A COVERIT.***

Toutes les Informations sont reçues des Familles des Victimes

+++++

*****A MICHEL ;Cancer pulmonaire 59 ans décédé à Haulchin entré à l'âge de 14 ans ;2003***

« « A GUISEPPE ; Asbestose a provoqué un arrêt cardiaque décédé à Havré 2004 76 ans MALGRE UN SUPPLEMENT D'INFORMATION NA PAS ENCORE ETE RECONNU

« « B HENRI ASBESTOSE décédé à Bougnies 2006 à l'âge de 60 ans, a travaillé 23 ans à Coverit. Arrêt cardiaque n'a pas encore été reconnu.

*****B GASTON ;Cancer pulmonaire décédé en 1991 à Haulchin***

« « B JEAN MICHEL ; Asbestose ; 54 ans décédé en 1999 à Haulchin

*****B FRANZ ; Cancer pulmonaire; 69 ans décédé en 2001 à Harmignies***

« « B JEAN CLAUDE Décédé d'un arrêt cardiaque en 2007 à Haulchin

*****B RENE ; Cancer pulmonaire; 42 ans décédé en 1996 à Givry entré à l'usine à l'âge de 14 ans***

*****B GIOVANNI ; Cancer pulmonaire; 44 ans décédé en 1975 à Bray, malgré que Giovanni n'a pas été reconnu je l'inscris car il est bien décédé d'un cancer pulmonaire, mais la famille n'a pas voulu effectué une autopsie, s'il serait mort aujourd'hui, il y a beaucoup de chance qu'il serait reconnu ???***

B EMILE –Mésotheliome décédé a Bray en 2007 à l'âge de 72 ans

10

*****B GIOVANI ; Cancer pulmonaire; 68 ans Bray reconnu à 37% décédé.***

« « B EDOUARD ; Asbestose ; 5 ans reconnu à 100% décédé en 2001 à Quevy le grand entré à l'usine à l'âge de 14 ans.

« « B MAURICE ; Asbestose Estinnes au mont entré à l'usine à l'âge de 14 ans Arrêt cardiaque n'a pas été reconnu.

*****C RAOUL ; Cancer pulmonaire; Frameries décédé en 2001, plus de famille***

*****C LOUIS ; Cancer pulmonaire; Haulchin , plus de famille***

« « C EDOUARD; Asbestose; 55 ans reconnu à 65% puis 89%, ont été en justice avec le syndicat, Spiennes

« « C NORBERT dit Albert; Asbestose; 70 ans reconnu a 100% 2 ans avant sa mort a été hospitalisé à Bruxelles pour lui enlever un poumon;Harmignies ; décédé en 2002 entré à l'usine à l'âge de 15 ans.

« « C VICTOR dit marcel; Asbestose; 72 ans reconnu à 87% on lui a enlevé le 1/4 d'un poumon, rue du petit Harvengt .Harmignies ; décédé en 2002

« « C JEAN MARIE; Asbestose; 55 ans reconnu à 100% Estinnes au val
« « C CARL ; Asbestose 65 ans CIPLY 2004

20

**C JACQUELINE cancer du poumon n'a pas fait de demande au FMP 70 ANS AVAIT DEUX
BOMBONNES D'OXIGÈNE NIMY ; 2005

**C GABRIEL ; Cancer Pulmonaire ; entre à Coverit à l'âge de 45ans décédé à Frameries à l'âge de 79 ans
2003 n'a pas été reconnu pas fait de demande

« « C LUCIEN ; Asbestose 68 ans reconnu à 70% à sa mort 100% il pesait 120 Kg quand il est mort 60 Kg
Harmignies ; décédé en 2002

§§ D BAUDUIN; Cancer du Larynx; 62 ans, chée de beaumont Harmignies ; décédé en 2002

« « D CHRISTIAN 67 ans a travaillé 15 ans à COVERIT décédé d'un arrêt de cœur 2004

« « D ANDRE ; Asbestose ; on lui a enlevé un poumon et un an après il est décédé, le deuxième poumon était
malade aussi, reconnu à 100% décédé à Harmignies en 1994

**D ALBERT; Cancer pulmonaire; décédé à Harvengt

« « D ROBERT ; Asbestose 6 ans reconnu à 80% à sa mort 100% sa femme m'a dit que l'on a beaucoup chipoté
sur Monsieur Declercq, à tel point qu'il vomissait du sang et se plaignait des souffrances qu'il ressentait. Décédé
en 2001 à MESVIN

**D JEAN ; Cancer du poumon décédé à Harmignies

& D GASTON. Mésothéliome 72 ans Courcelle 2005 était entré à COVERIT à l'âge de 14 ans.

30

**D GABRIEL ; Cancer du poumon décédé a Harmignies entré à l'âge de 14 ans, a quitté en 1939, décédé à
l'âge de 59 ans

« « D JEAN MARIE ; asbestose 56 ans; a été reconnu à 100% à sa mort en 1998. à Harvengt

« « D JEAN PAUL Asbestose décédé en 1989 à HAMIGNIES

&& D ANDRE ;mésothéliome; 58 ans j'ai fait mon service militaire avec lui au 4 carabinier cycliste en
Allemagne, une semaine avant sa mort je devais aller lui rendre visite avec Salvator un journaliste, pendant sa
maladie je n'ai jamais pu lui dire la vérité, mais j'ai toujours pensé qu'il savait car il me disait qu'il sentait bien
que la fin était proche, il a été reconnu a 100% après sa mort en 2001 à Hyon entré à l'âge de 14 ans à
COVERIT.

« « D WILLY Asbestose a seulement travaillé 15 jours à COVERIT Décédé en 1999 à 59 ans à BOUGNIES

**D PAUL ; Cancer; 13% a travaillé au charbonnage aussi 66 ans Bougnies décédé

« « D JULIEN ; Asbestose ; sa fille qui est chef infirmier a l'hôpital d'Hornu ma dit que son papa a terriblement
souffert que l'on a du le transporter à Neufvilles dans un Hôpital où l'on fait des recherches contre les douleurs
pour lui donner le meilleur médicament pour calmer les douleurs à été reconnu à 100% après sa mort en 2002 à
Havay était entré à COVERIT à l'âge de 14 ans

**D GEORGES ; 64 ans Cancer du poumon lui il a manipulé de l'amiante de l'acide et du plomb, il était
réparateur de tamis; Harmignies reconnu à 100%

**D PIERRE ; Cancer du poumon ; décédé à Hyon.

40

**D Marcel ; Cancer du poumon décédé a GIVRY à 71 ANS

« « D LEON ; 58 ans Asbestose ; reconnu à 100% après sa mort à Harmignies

« « D RICHARD ; 50 ans Asbestose ; décédé à MONS

**D PAULETTE ; 59 ans Cancer ; décédé à Givry

« « D GEORGES ; 64 ans Asbestose; décédé à Givry ; entré à l'âge de 14 ans

**D JACQUES ; 59 ans Cancer du poumon reconnu à 100% après sa mort; décédé à Harmignies Electricien il
entretenait les moteurs électriques et il soufflait les poussières des moteus, entré à l'âge de 14 ans

**D CLAUDE ; Chef comptable 54 ans, Claude est entré a l'Hôpital pour une tumeur au poumon pendant
l'opération le médecin remarque qu'il a la tuberculose sur l'autre poumon mais il ne dit rien, il est décédé d'une
tuberculose pulmonaire due a l'amiante, je suis intervenu moi même à la famille pour demander de faire
l'autopsie pour le faire reconnaître à 100% après sa mort en 2001 à St Symphorien

« « D MAURICE ; 70 ans il avait peur de demander de passer en aggravation est toujours resté à 16% malgré son Asbestose décédé en 2002 à Givry.

« « D HENRI ; 68 ans Asbestose reconnu à 80% et 100% à sa mort décédé en 2003 à Harmignies

**D MAURICE 58 ans Cancer, décédé en 1997 à Jemappes (Flenu)

**D YVON ; 60 ans s'est pendu dans son grenier quand il a su qu'il avait un Cancer du poumon. Décédé à Nouvelle.

50

**D GEORGES ; Cancer du poumon 13% & 100% à sa mort, décédé à Mons à 65 ans 2003

D MARIE LOUISE Décédé MESOTHELIOME en 2007 à Frameries

&& F CHRISTIAN . MESOTHELIOME décédé en 2005 a été reconnu en février 2006 à 100%

D HENRI . Cancer du poumon décédé à Harmignies en 1994

**F CAMILLE ; dit Ernest Cancer du poumon. Décédé à Mons

« « F ADONIS ; 58 ans Asbestose. Décédé à Haulchin en 1981.

« « F AUGUSTIN ; 64 ans Asbestose reconnu à 100% à sa mort. Décédé à Givry en 1993

« « G DANIEL ; Asbestose 70% IL a aussi une autre maladie qui s'appelle le myélome d'après se qu'on m'a dit, cette maladie des os provient d'une exposition trop longue aux rayons X Dour 60 ans vient de décéder à MONS à 64 ANS 2006

« « G LOUIS ; Asbestose décédé à Erquelinnes

« « G RAYMOND ; Asbestose décédé à Hyon en 2000

60

« « G LUIGI; Asbestose 70 ans décédé à Charleroi en 2000

&& H ROLAND ; Mésothéliome décédé à 48 ans à Bruxelles 1984, entré à l'usine à l'âge de 14 ans

« « H ARMAND (dit Henri) Asbestose 64 ans décédé en 2005 reconnu à 100% HARMIGNIES entré à Coverit à l'âge de 14 ans

**H LOUIS Cancer du poumon , 2006

**H ROBERT décédé d'un cancer du poumon

« « H LEONIE – ASBESTOSE -ARRET CARDIAQUE 68 ANS 2005

« « H WILLY ASBESTOSE 67 ANS DÉCÉDÉ ENTRÉ À COVERIT À 14 ANS DÉCÉDÉ EN 2004

**J RENE; Cancer du poumon décédé à St Symphorien en 2000

**J PHILIPPE. Ex Directeur de Coverit décédé d'un cancer à l'âge de 73 ans à Harmignies 2006 il dormait avec deux bombonnes d'oxygène.

**J HENRI; Cancer du poumon décédé à Mons en 2001

70

« « K ROBERT; Asbestose reconnu à 70% décédé à 63 ans à Jemappe en 1999.

**K LEON; Cancer du poumon décédé à 60 ans à Harmignies

**K ANDRE; Cancer du poumon décédé à 68 ans à Erqueline en 2003

« « L MARCEL; Asbestose décédé à 67 ans à Haulchin

« « L WILLY; Asbestose décédé à 65 ans à Haulchin en 2000

**L ZYGMUT; Cancer du poumon décédé à 60 ans à Bray mort en 1991

« « L ALEX; Asbestose décédé à 64 ans à St Symphorien mort en 1991

« « L ARTHUR décédé arrêt cardiaque 2005 HAUCHIN

**L ROBERT; Cancer du poumon décédé à 61 ans à Harmignies

« « L FRANCIS ; arrêt Cardiaque 50ans décédés à la prison de Mons 2003

80

&& L RENE ;Mésotheliome décédé à 60 ans à BOUGNIES .

**L VITO Cancer 78 ans St SYMPHORIEN Décédé EN 2006

**L GERARD; Cancer du poumon décédé à 64 ans à Givry

**L ARTHUR; Cancer du poumon décédé à 65 ans à Bray

L JEAN MARC ; Arrêt Cardiaque, pas reconnu par le FMP Décédé a 47 ans à Havay 2007

&& L MARCEL ; Mésothéliome décédé à Harmignies en 2006

&& L CHRISTIAN ; Mésothéliome, décédé à 57 ans à Mons en 2003

« « L GABRIEL 70 ans Asbestose en 2005 on lui a enlevé un ¼ de poumon il est reconnu pendant 1 ans à 100 % , 1 ans après on lui dit qu'il est guéri au mois de janvier il passe des examens à Bruxelles, on lui dit que tout est bon

Début du mois de mars il est hospitalisé 4 jours on lui dit qu'il peut retourner chez lui, le jour d'après il doit de nouveau retourner en urgence à l'hôpital- décédé à Mons en 2007

****L PHILIPPE; Cancer du poumon décédé à 39 ans à Givry**

****L ALICE; Cancer du poumon décédé à 63 ans à La Bouverie**

90

&& L FRANCIS ; Mésothéliome décédé à 65 ans à Hyon reconnu à 100%

« « M JEAN; Asbestose avait plusieurs maladies décédé à 64 ans à Havay en 2002

« « M SALVATOR; Asbestose décédé à 56 ans à Vellereille le sec reconnu à 100% à sa mort

« « M ALEX; Asbestose décédé à 65 ans à Binche en 1996 reconnu à la maladie professionnelles 100% à sa mort

« « M ROBERT; Asbestose décédé à 45 ans à Havay en 1986 reconnu à la maladie professionnelle à 11% son Docteur n'a pas accepté, il a reçu 30% et 100% à sa mort, entré à l'usine à l'âge de 14 ans.

****M SUZANNE; Cancer du poumon décédée à 68 ans à Havay en 2002**

« « W MAX; Asbestose décédé à 64 ans à Asquillies en 1985 reconnu à 100% à sa mort, quand il est décédé il ne reste plus que la peau et les os

&& M CLAUDE;Mésothéliome; j'ai du intervenir pour demander de faire une autopsie pour le faire reconnaître à 100% il été papa de trois enfants de 9 , 14 et 17 ans décédé en 1997 d'un mésothéliome ;Bray. Entré à l'usine à 14 ans

&& M CHRISTIAN ; a travaillé a la SNCB à la découpe des wagons à CUEMES décédé à Anderlecht en 2003 d'un Mésothéliome à l'âge de 47 ans reconnu par la caisse de la SNCB

****M EUGENE; s'est tiré une balle dans la tête quand il a su qu'il avait un Cancer du poumon décédé à 62 ans à Vellereille le sec**

100

« « M ROGER; Asbestose décédé à 58 ans à Haulchin en 1975

&& M FRANZ ; Mésothéliome entré à l'usine à l'âge de 14 ans décédé en 2003 à l'âge de 64 ans à Givry. No de dossier 636427

« « N JEAN MARIE; Asbestose à été reconnu à 65% en 1983 et 80% en 1984 décédé à 55 ans à Bougnies; en 1991 reconnu à 100% à sa mort

****N ROLAND ; Cancer du poumon avait 20% décédé à Givry à 63 ans**

&& N ROBERT ;décédé d'un Mésothéliome N'a pas été signalé à la maladie professionnelle, IL N'EST PAS REPRIS DANS LES STATISTIQUES mort à 69 ans à Harmignies en 2003. J'ai téléphone au professeur De VUYST de l'Hôpital ERASME À BRUXELLES et je lui ai posée la question , il ma répondu qu'il y a 99 % de chance que Robert est décédé du mésothéliome du à l'amiante.

****P ALAIN décédé cancer du poumon en 1990 à l'âge de 44 ans à Haulchin**

« « P RAOUL; Asbestose reconnu à 100% on lui a enlevé un poumon décédé à Givry à 59 ans entré à l'usine à l'âge de 14 ans.

« « P ALPHONSE; Asbestose décédé à 46 ans à Villers St Ghislain

« « R JULES ; Ingénieur à la Cimenterie voisine de COVERIT, 68 ans Asbestose il est décédé à St Ghislain en 2003

****R GUY; Quatre frères qui sont décédés de Cancer, Asbestose ou de >**

110

&&R CLAUDE ; Mésothéliome

« « R JOSE; les 4 frères sont entrés à l'âge de 14 ans.

« « R DANIEL; habite à Estinnes au mont, quelle souffrance pour leur parent

****R JEANNE; Cancer du poumon décédé à Bray à 65 ans**
« **R HERMAN; Asbestose décédé à Asquillies à 66 ans**
****R FELIPPO; Cancer du poumon décédé à Mons à 68 ans en 2002**
« **R ROGER; Asbestose décédé à Givry à 58 ans en 2003 reconnu à 100% à sa mort**
****R MICHELE; Cancer du poumon décédé à Mons à 69 ans en 2002**
****S; représentant de COVERIT cancer du poumon décédé à Wervick à 61 ans en 2002**
« **T FELICIEN; Asbestose décédé à Asquillies**

120

&& S DANY. Décédé, cancer de la plèvre du poumon 48 ans Haulchin
****T MARIA; Cancer du poumon décédé à Barcis, Pordenone, ITALIE à travaillé 15 ans à COVERIT**
« **V HENRY; Asbestose décédé à Givry à 62 ans en 2003**
****V CLAUDE Cancer du poumon 54 ans entré a Coverit en 1973 et 1987 décédé a Harveng en 2005**
****V JACQUES; s'est tiré un balle dans la tête quand il a su qu'il avait le Cancer du poumon décédé à Harmignies à 50 ans**
« **V MARC ; Asbestose reconnu à 70% décédé à Vellerielle le sec reconnu à 100% à sa mort**
« **V JOSE ; Asbestose décédé à Asquillies**
« **V FRANCOIS ; Asbestose décédé à Hyon reconnu à 100% à sa mort en 1985**
V ANDRE Cancer décédé en 2007 à Cuesme
« **W FRANZ; Asbestose 27 % décédé à Givry en 1998 entré à l'âge de 14 ans sa femme n'a pas voulu faire une autopsie, n'a pas voulu mourir à l'hôpital.**

130

****W ARTHUR; Cancer du poumon décédé à Harveng à 66 ans en 1974**
****W GEORGES; s'est tiré un balle dans la tête quand il a su qu'il avait un Cancer du poumon décédé à St Symphorien à 64 ans**

132

LA LISTE A ETE MODIFIE LE 14 SEPTEMBRE 2006 -
MODIFIE LE 19 FEVRIER 2006 – 7OCTOBRE 200 - 30 NOVEMBRE 2006- 14 JANVIER 2007 – 9
FEVRIER 2007 – 25 FEVRIER 2007 – 23 MARS 2007-
30 mars 2007 – 3 avril 2007 – 18 avril 2007 – 11 mai 2007

LISTE DES OUVRIERS DE COVERIT MALADE DE L'AMIANTE.



*B JEAN PIERRE*artel ; Asbestose Bray 52 ans
B ALAIN; Asbestose Givry 50 ans entré à l'âge de 14 ans.
B LEONNY; Asbestose Givry 68 ans
B VICTOR; Asbestose 18 % Bray 65 ans
B PIERRE ; Asbestose GRAND RENG 58 ANS
C CLAUDE; Asbestose 80% Bray 58 ans entré à l'âge de 14 ans.
C PASCAL ; Cancer poumon Ghlin 40 ans
C ARTHUR ; Asbestose 0% mais est reconnu Ciplly
C REYNALD ; Asbestose Bruxelles Ixelles

D JEAN . Abestose 10% 60 ANS FRAMERIES
Z ANDRE; Asbestose ATH 62 ans
D MARIUS Asbestose demande en cour 2005 BOUGNIES 79 ANS
D JEAN CLAUDE; Asbestose 13% Frameries 55 ans
D JULES; Asbestose 43% et 37% pour la vibration sur les machines Givry 62 ans entré à l'âge de 14 ans.
D PHILEMON; Asbestose 16% Croix lez Rouveroy 62 ans
D CLAUDE on lui a enlevé le poumon gauche 65 ans, Claude est entré à Coverit à l'âge de 14 ans GIVRY 2007
F RENE; Asbestose 20% Trivieres 63 ans
F ANTONIO; a fait sa demande pour une Asbestose La Louvière 63 ans

H ROLAND -ASBESTOSE 72 ans Givry
H MICHEL .;Asbestose 55 ans Cuesmes 2006
L CLAUDE; Asbestose 16% Goegnies Chaussée 62 ans entré à l'âge de 14 ans
L ROBERT Larynx 69 ans Harmignies
L MARCEL 58 ANS ASBESTOSE - ESTINNES AU VAL
M GAETAN; Asbestose à 70% on lui a enlevé aussi 1 mètre d'intestin Erquelinnes
M MARCEL; Asbestose 80% Sol sur Sambre 56 ans

M QUINTO; Asbestose Bray 62 ans MOREAU FRANCIS ; Asbestose 8% 67 ans MAURAGE
P FERNAND; Mésotheliome 100% St Symphorien 65 ans entré à l'âge de 15 ans
P SANTI; Asbestose vient de faire sa demande Bray 62 ans entré à l'âge de 14 ans.
P GERARD; a fait sa demande pour Asbestose Gottignie 65 ans
P LUIGI reconnu par le FMP pour son dos Vient de faire sa demande pour l'amiante a tombé en syncope manque respiration
Q LOUIS . plèvre du poumon 73% dos 30% 64 ans BRAY
R JEAN LUC ; a fait sa demande pour Asbestose Harmignies 50 ans
S DOMENICO; Asbestose St Symphorien 64 ans
S DOMENICO; Asbestose Havre 62 ans
V ANDRE; a fait sa demande pour asbestose Erquelinnes 50 ans

V DANIEL ;il a de l'amiante dans les poumons on ne veut pas le reconnaître je possède sa fiche d'examen médical qui le prouve Bray 54 ans
V JACQUES; Asbestose Bray 52 ans
V JEAN MARIE; Asbestose à 80% Hyon 56 ans

V JULIEN; Asbestose 5 % Nouvelle 69 ans on lui a retiré la moitié par ce qu'il est pensionné
V ROBERT ; Asbestose Erquelinnes 67 ans
VERNIERS MICHEL; Asbestose 53 % ET 10% pour les os pour vibration Harmignies 64 ans entré à l'usine à l'âge de 14 ans
W GEORGES; a fait sa demande pour Asbestose Binche 63 ans
W Jean Marie ; Asbestose 65 ANS Harveng
W ; Asbestose Fauroeux 66ans

46 MALADES



21 juillet 2008, Michel garde le sourire malgré une intervention lourde pour tenter de traiter le mésothéliome du péritoine dont il est atteint.
Michel est décédé le 13 décembre 2009